

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 MAI 2014

* * * * *

Convocation du Conseil : 02 Mai 2014

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Jeudi 08 Mai 2014 à 09 heures 30, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 28 Mars 2014 - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Indemnité de Conseil - Elections Européennes du 25 Mai 2014
♦ *Constitution du Bureau de Vote* - Suivi des dossiers - Affaires diverses

PRESENTS : MM. BRUNAUD, GASNET, DEVOS, CHATEAU, Mmes MARCELLIN, DROUILLARD, MM. CHANUDET, ISOLA, Mme BOURLOT, MM. GOUNY, REINHARDT, SCHWEYER, GONZALEZ.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014
--

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
--

EXPOSE DU MAIRE

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Précisions complémentaires :

♦ Conditions à remplir par les commissaires :

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

- ♦ Conditions touchant à la constitution de la Commission :

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et en tenant compte de l'importance des hameaux existant dans la commune.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

D'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts (à savoir : taillis simples, taillis sous futaies, futaies feuillues, futaies résineuses, futaies mixtes, peupleraies, oseraies) d'une superficie suffisante, et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

Le Conseil Municipal, devra donc proposer :

↳ 16 commissaires représentant chacune des taxes directes locales par ordre de priorité (8 Titulaires/8 Suppléants)

↳ 4 commissaires représentant les «propriétaires de bois» (2 Titulaires/2 Suppléants)

↳ 4 commissaires domiciliés en dehors de la commune (2 Titulaires/2 Suppléants)

- Voir projet de délibération ci-joint -

ROLE DE LA COMMISSION :

⇒ La commission se réunit annuellement, avec ou sans représentant de l'administration, à la demande du Directeur Départemental des Finances Publiques et sur convocation du Maire. Elle a un rôle consultatif.

⇒ En matière de fiscalité directe locale, la CCID :

- ♦ signale au représentant de l'Administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance

- ♦ participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties

- ♦ dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la taxe d'habitation ou à la CFE, et établit les tarifs d'évaluation correspondants

- ♦ formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance

- ♦ parallèlement, la CCID informe de tous les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service

- ♦ donne des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

DELIBERATION N° 2014-101 EN DATE DU 08 MAI 2014 PORTANT SUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques précisant qu'en application de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, le conseil municipal - à la suite du renouvellement général des conseils municipaux - doit procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

16 commissaires représentant les 4 Taxes par ordre de priorité :

TITULAIRES :

Mr TREMONT Jean 2, Vaumoins 23380 GLENIC
Mme LEJEUNE Bernadette 15, Villegondry 23380 GLENIC
Mr COMPIN Jacky 5, Le Pont 23380 GLENIC
Mr GABIN Jean-Pierre 1, Villemôme 23380 GLENIC
Mr BOURLIOT Marcel 7, Mauques 23380 GLENIC
Mr LEGAY Laurent 4, Peyzat 23380 GLENIC
Mr SOUTON Serge 1, Villechenille 23380 GLENIC
Mr JAVAYON Jacques 1, Chibert 23380 GLENIC

SUPPLEANTS :

Mme PATISSIER Christiane 1, Le Moulin-Neuf 23380 GLENIC
Mr PAROTON Didier 8, Chibert 23380 GLENIC
Mr SECHUITTI Christian 6, Les Ecures 23380 GLENIC
Mme POLSTER Nicole 3, Le Mondoueix 23380 GLENIC
Mr PARRAIN Alain 13, Bonnavaud 23380 GLENIC
Mme DEVILLE Nicole 2, Les Ecures 23380 GLENIC
Mr ARRAUD Jean-Pierre 5, Les Tailles 23380 GLENIC
Mr PIN Jacques 2, Véchères 23380 GLENIC

4 commissaires représentant les “propriétaires de bois” par ordre de priorité :

TITULAIRES :

Mme DEL BEN Claudine 2, Villely 23380 GLENIC
Mme MORTEROL Martine 5, Villeput 23380 GLENIC

SUPPLEANTS :

Mr GRANGETTE Franck 4, Chibert 23380 GLENIC
Mr AMATHIEU André 1, Le Moulin-des-Côtes 23380 GLENIC

4 commissaires domiciliés en dehors de la commune par ordre de priorité :

TITULAIRES :

Mr BONNET Didier AJAIN
Mr RIBIERE Pierre GUERET

SUPPLEANTS :

Mr ELOY Claude JOUILLAT
Mr SUDOUR Constant ELANCOURT

INDEMNITE DE CONSEIL

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté interministériel en date du 16 Décembre 1983 du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget a institué en faveur des Receveurs Municipaux, une indemnité de conseil se substituant à l'indemnité de gestion.

Aux termes de ce texte, il appartient à l'Assemblée de fixer :

1°) le principe de l'attribution de cette indemnité

2°) le taux

3°) la date d'effet

La décision qui sera prise aura un caractère permanent, ne devra être renouvelée que :

a) s'il y a modification du taux

b) s'il y a renouvellement du Conseil Municipal

c) s'il y a changement de comptable

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose d'allouer à Mr MARCELAUD, Receveur Municipal en sa qualité de conseiller financier de la collectivité, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, à effet du 28 Mars 2014.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus à l'article 6225 du Budget Primitif 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE ces propositions

ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI 2014

Constitution du bureau de vote des élections européennes pour le scrutin du 25 Mai 2014.

SUIVI DES DOSSIERS

♦ **Communauté d'Agglomération du Grand-Guéret** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la constitution du nouveau bureau, Président et Vice-Présidents avec leurs missions respectives et par ailleurs Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de participer aux travaux de la Communauté d'Agglomération du Grand-Guéret. A ce titre, il propose la désignation des membres dans les différentes commissions.

♦ **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Saunière** : Monsieur REINHARDT fait le compte rendu de la dernière réunion au cours de laquelle ont été élu le Président, le Vice-Président et les membres des commissions, Roland BRUNAUD participera à la commission d'appel d'offres, David CHATEAU et Georges REINHARDT à la commission des travaux.

♦ **Projet Eolien** : Réunion d'information prévue par la Société Enel à GLENIC le 21 mai et le 22 mai à JOUILLAT de 15 h à 19 h 30.

♦ **Syndicat Intercommunal A Vocation Unique (SIVU)** : Michel DEVOS fait le compte rendu de la réunion au cours de laquelle a été désigné le nouveau président et le bureau. Une discussion s'engage alors sur l'activité du Syndicat ainsi que sur l'aspect financier.

♦ **Dotations de l'Etat** : Monsieur le Maire indique que la dotation forfaitaire est en baisse de l'ordre de 3 000 €, mais qui devrait être compensée par un accroissement du fonds de péréquation.

♦ **Bulletin Municipal** : Michel DEVOS fait le point sur l'activité du comité de rédaction, il fait état également des nouvelles conditions financières avec l'éditeur.

♦ **Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale (S.D.I.C 23)** : Michel DEVOS fait le compte rendu de la réunion de la mise en place du nouveau bureau du SDIC, auquel il participera ainsi qu'à la commission d'appel d'offres. Il ajoute que les contrats de maintenance en cours avec la société CERIG seront analysés et remis à niveau si nécessaire.

♦ **Travaux** : - Réunion de lancement de chantier pour l'enfouissement des lignes au Pont avec le SDEC et l'entreprise AEL la mardi 13 mai.

- Gérard GASNET fait le point sur les différents travaux prévus et indique qu'une réunion de la commission des travaux sera programmée après l'obtention des devis de la part du SIERS.

AFFAIRES DIVERSES

♦ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les parents d'élèves du RPI GLENIC/JOUILLAT veulent créer une association pour organiser des manifestations susceptibles de dégager des moyens financiers au bénéfice des écoles.

Cette association sollicite une subvention pour constituer son fonds de roulement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable mais souhaite préalablement connaître la composition du bureau, et vérifier la présence de parents d'élèves de GLENIC.

♦ Monsieur le Maire fait part d'une demande pour qu'une randonnée équestre puisse passer sur le viaduc.

Le Conseil Municipal confirme son interdiction ainsi que pour les véhicules à moteur.

♦ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 02 Juin 2014 à 20 Heures 30

Le Maire,

Les Conseillers,